

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_146

Objet : Aide au développement des PME (PME+) : subvention à la SARL NOUGAT DES LYS sur la commune de Steenwerck

Séance du mardi quatre novembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-huit octobre deux mille-vingt-cinque.

Présents (56) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (16) :

Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Audrey SCHERRIER à Florence BRISBART - Elise DORMION-ROUSSEZ à Valentin BELLEVAL - Didier TIBERGHEN à Samuel BEVER - Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER - Elizabeth BOULET à Eddie DEFEVERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Christophe DEBREU à Stephane DIEUSAERT - César STORET à Luc EVERAERE - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Elizabeth GRESSION à Frédéric JUDE - Pierre-Louis RUYANT à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 72

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_146

Objet : Aide au développement des PME (PME+) : subvention à la SARL NOUGAT DES LYS sur la commune de Steenwerck

La SARL NOUGAT DES LYS est une société de fabrication et de vente de confiseries. Cette entreprise familiale a été créée en 1996 par le dirigeant actuel, M. Christian BRABANT. Elle emploie actuellement 9 salariés dont 5 en CDI et 1 apprenti.

L'entreprise a pour projet de créer un nouvel atelier de production, permettant de passer d'une production artisanale à une production semi-industrielle. Pour se faire, elle mène un programme d'investissement comprenant :

- une machine à découpe à ultrasons,
- des ensacheuses automatiques,
- des étuves à commande numérique.

Ce projet va permettre : une découpe automatique des confiseries, un réglage automatique des températures de production ainsi que l'internalisation du conditionnement qui est actuellement sous-traité, permettant une meilleure maîtrise des capacités de conditionnement.

Le montant global de ce projet d'investissement est de 216 106 € et va permettre de créer 2 emplois CDI Équivalent Temps Plein.

Afin de finaliser le financement de ce projet, le dirigeant a sollicité une aide conjointement auprès de la Région Hauts-de-France et de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo).

Au titre du dispositif « IPIN », incluant une bonification de 4 000 € pour les 2 emplois créés, la Région a délibéré le 16 octobre 2025 pour une subvention en faveur de l'entreprise de 47 221,20 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SARL NOUGAT DES LYS sur le territoire, en bonifiant de 4 000 € la création des 2 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION A TITRE INDICATIF – HT en euros

	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Machine de découpe à ultrasons	65 000 €	Région Hauts-de-France à l'entreprise (soutien à l'investissement)	43 221,20 €
Etuves température	34 000 €	Région Hauts-de-France à l'entreprise (bonification des emploi)	4 000 €
Déshydrateur à absorption	10 956 €	Cœur de Flandre agglo à l'entreprise	4 000 €
Machine à ensacher	77 150 €	Entreprise	164 884,80 €
Machine à ensacher	29 000 €		
TOTAL	216 106 €	TOTAL	216 106 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDI) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date du 8 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil régional adoptée en date du 16 octobre 2025 et ayant pour objet la subvention allouée à la SARL NOUGAT DES LYS ;

Considérant la demande de subvention de la SARL NOUGAT DES LYS adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 17 mai 2023 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par l'entreprise au Conseil régional, et la délibération du Conseil régional y afférente ;

Considérant le coût total de l'opération qui s'élève à 216 106 € HT ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 4 000 € à la SARL NOUGAT DES LYS au titre de la création des 2 emplois,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SARL NOUGAT DES LYS, ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 novembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

La Secrétaire de séance,


Nathalie DEBOUDT

